

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS1473

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 3 BIS B

À l'alinéa 2, après le mot :

« sur »,

insérer les mots :

« l'estimation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.